

Charte de la pause méridienne

2018-2019



bruille saint amand
une commune à votre service



Commune de Bruille Saint Amand

Propos **introduction**

Le temps du midi, appelé pause méridienne, est un moment important de la vie de l'enfant. Placé directement sous la responsabilité de la commune, il apporte une réponse sociale économique et éducative aux attentes des parents pour concilier vie professionnelle et familiale.

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la ville de Bruille Saint Amand souhaite développer l'aspect éducatif de ce temps en s'appuyant sur l'élaboration collective d'une charte de la pause méridienne. Ce document sera un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs et renforcer la prise en charge éducative.

La participation et l'implication de chacun, enfants, parents et professionnels contribueront à améliorer la qualité éducative du temps de midi.



Les objectifs de la pause méridienne

1

Les objectifs éducatifs

Entre le temps passé en classe et celui passé en famille, l'organisation du temps libre constitue un enjeu essentiel pour enrichir la vie de l'enfant. Il doit stimuler son développement en lui offrant un champ d'expérimentation de ses connaissances et une expérience de la vie collective.

L'accompagnement par des professionnels attentifs, qualifiés et bienveillants est indispensable pour permettre aux enfants de s'épanouir dans de bonnes conditions.

Les objectifs fixés dans le projet éducatif définissent les axes de travail pour toute l'équipe :

- Respecter les rythmes de vie des enfants en tenant compte de la spécificité de ce moment dans l'organisation de la journée scolaire.
- Développer l'éducation à la santé.
- Faire des temps de repas et d'interclasse des moments éducatifs.

Des objectifs éducatifs aux objectifs pédagogiques

Le groupe scolaire est doté d'un service de restauration, comprenant l'interclasse et le déjeuner.

Pour répondre à la demande des familles et aux effectifs importants d'enfants accueillis, un double service de restauration est mis en place.

Ce n'est pas moins d'une dizaine de personnes, qui participe à l'encadrement des enfants : ATSEM, agents de service, animateurs, responsables de cuisine.

La prise en charge des enfants :

Elle est assurée de 11h45 à 13h35 par une équipe pluridisciplinaire. Le temps de la pause méridienne comprend le repas et une pause récréative.

Des espaces de l'école sont ouverts aux enfants : salle de jeux, salle de classe maternelle, cour de récréation, jardin etc...

RESPECTER LES RYTHMES DE VIE DES ENFANTS

Le service du repas doit s'adapter autant que possible aux rythmes et besoins de l'enfant, et non l'inverse. Il faut aussi savoir adapter les consignes en fonction des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments de calme et de sieste.

DEVELOPPER L'EDUCATION A LA SANTE

La mission est de distribuer à l'enfant un repas équilibré dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. Le rôle pédagogique du personnel est donc d'expliquer, stimuler, montrer, aider l'enfant et lui permettre d'être responsable.





Permettre à l'enfant d'acquérir dans une bonne ambiance, les notions :

d'Autonomie

de Responsabilisation

de Socialisation

Encourager l'enfant et valoriser ses progrès et ses actions positives, c'est l'AIDER à grandir.

FAIRE DES TEMPS DE REPAS ET D'INTERCLASSE, DES MOMENTS EDUCATIFS

Du côté des Enfants :

Prends le temps de manger avec tes amis !

Pour les plus jeunes, un temps de calme. Pour les plus grands, **un temps libre** avec le choix de participer aux activités.

Tu peux **participer ou non** aux activités proposées: bibliothèque, jeux collectifs, jeux libres..Le rôle de l'adulte est de montrer à l'enfant comment acquérir plus d'autonomie pendant le repas.

Il est là pour **accompagner l'enfant** dans ses apprentissages.

Tu vas connaître différents goûts, certains que tu connais et d'autres pas, **n'aies pas peur de goûter !!**

Plusieurs fois dans l'année, il y a des **animations spécifiques** : semaine du goût, des fruits et légumes, repas à thèmes... Les adultes sont là pour veiller à une **bonne ambiance** et répondre à tes questions.

Les adultes autorisent les enfants à se lever pour l'eau, le pain et pour les volontaires, à débarrasser les assiettes.

Laisser jouer, faire respecter les règles de vie, c'est aussi apprendre à **vivre ENSEMBLE**.

C'est un **temps libre** pour toi, tu dois toujours respecter tes amis, le matériel et les consignes des adultes.



Le fonctionnement - Les règles de vie

Elles sont établies en concertation avec les enfants, les animateurs et les agents de service. Elles permettent de poser le cadre pour un bon fonctionnement harmonieux de la vie collective.

Ces dernières sont affichées dans les salles de restauration et signées par les enfants ; elles servent à donner des repères clairs tout au long de l'année.

L'adulte doit favoriser l'apprentissage des droits, des devoirs de chacun dans le respect mutuel et doit être exemplaire.

Le règlement et la présente charte s'inscrivent en cohérence avec les règlements intérieurs des écoles et préviennent les manquements potentiels aux règles de vie en prévoyant les sanctions correspondantes.

Toute punition doit respecter les principes fondamentaux suivants et doit être :

- * Adaptée à la faute commise ou problème de comportement.
- * Limitée dans le temps et l'espace (pas trop longue et immédiate).
- * Juste, équitable et cohérente vis-à-vis des autres enfants (pour la même faute, la même punition).
- * Mise en œuvre par l'adulte qui a la charge de l'enfant au moment de la faute, pour renforcer l'autorité du personnel. Pour autant, la solidarité de l'équipe est indispensable

Le fonctionnement

L'encadrement

La commune s'engage à respecter un taux moyen d'encadrement :

1 adulte pour 10 enfants en maternelle

1 adulte pour 14 enfants en élémentaire.

L'enfant doit trouver face à lui une équipe éducative cohérente ; ce qui nécessite des temps de formation, un suivi pédagogique, du dialogue, de la concertation et une évaluation au sein de chaque équipe.

Confort acoustique :

Le restaurant scolaire est un espace bruyant. La commune de Bruille Saint Amand porte une attention particulière à l'atténuation du bruit par le choix des aménagements de la salle.

Les moyens humains 2



"Accompagner et être à l'écoute de l'enfant" doit être l'objectif général de toute personne chargée de l'encadrement des enfants durant l'interclasse. Pour cela, chaque enfant doit trouver, durant ce moment, des réponses adaptées à ses besoins.

Pour le restaurant scolaire, une responsable assure la remise en température des repas livrés par la société Lys restauration, elle est aussi chargée de la gestion des effectifs.

Toutes les équipes présentes sur le temps de la pause méridienne garantissent la sécurité physique des enfants et assurent les missions d'encadrement. Elles doivent entretenir une bonne organisation et assurer la cohérence de leurs actions jour après jour.

L'équipe en maternelle :

L'encadrement et la surveillance maternelle sont effectués par une équipe de 3 animatrices, 1 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) et 1 responsable de cuisine.

Le repas fait partie de la journée. C'est un moment favorable à l'éducation, au développement des apprentissages.

L'attitude de l'adulte sert d'exemple pour les enfants. Il faut donc veiller à être calme et détendu pour favoriser le plaisir d'être à table et de partager."

L'équipe en élémentaire assure la surveillance en faisant respecter les règles de vie, en veillant à la sécurité physique des enfants,

elle est constituée de :

1 responsable de cuisine

2 à 4 animateurs selon le nombre d'enfants

Cette équipe doit faire preuve de qualités humaines pour favoriser le contact avec les enfants (écoute, respect...), de dynamisme, de bon sens et d'esprit d'initiative. Le rôle éducatif est d'expliquer, stimuler, montrer, aider...mais aussi laisser faire pour que l'enfant apprenne de lui-même et soit valorisé dans ses apprentissages.

Chaque personne membre de l'équipe a différents rôles :

Rôle d'accueil :

Accueillir un enfant signifie tout mettre en œuvre pour le recevoir dans de bonnes conditions. L'équipe doit faire preuve de qualités humaines pour favoriser le contact avec les enfants et doit savoir se rendre disponible pour une bonne prise en charge.

L'adulte est une personne référente pour l'enfant, il doit avoir une tenue et un comportement adaptés et montrer l'exemple. L'équipe doit faire preuve de dynamisme, de bon sens et d'esprit d'initiative.

Rôle d'éducateur :

Participer à l'éducation des enfants en les accompagnant dans l'apprentissage de la vie en collectivité et en favorisant la socialisation, la responsabilisation, la prise d'autonomie, le respect des règles et la tolérance.

Le rôle éducatif de tout le personnel est donc d'expliquer et de stimuler. L'adulte contribue à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que l'enfant apprenne à :

Devenir autonome en le valorisant dans ses apprentissages, lors du service des plats et de la consommation des aliments.

Vivre avec les autres : le choix des places est libre, mais il est validé par l'adulte.

Le partage des plats, l'entraide. La maîtrise du comportement à table (niveau sonore, agitation, jeux...). Le respect des autres enfants et des adultes encadrant l'interclasse (politesse, courtoisie, tolérance).

Bien s'alimenter en prenant le temps de déjeuner (40-45 minutes de repas).

Respecter les règles d'hygiène par le lavage des mains, l'utilisation des serviettes en papiers.

Rôle de surveillant : Surveiller, c'est observer attentivement pour contrôler, maîtriser le groupe et garantir la sécurité physique de chaque enfant. Pour cela il convient de :

Contrôler la présence des enfants,

Faire respecter les règles de vie,

Etre vigilant et attentif pour éviter les accidents

Apporter les soins nécessaires, faire appel aux secours si nécessaire,

Veiller à utiliser tous les espaces disponibles

Eviter tout regroupement d'adultes pour mieux assurer la surveillance et la sécurité.

Rôle d'animateur :

Animer c'est favoriser une ambiance de détente, c'est donner vie aux espaces où se déroule l'interclasse. C'est aussi impulser une dynamique, en proposant par exemple des animations pendant le repas, en mettant en place des activités, des jeux avant ou après le repas.

Les animations doivent :

-tenir compte des différents besoins des enfants,

-respecter leur choix : participation non obligatoire,

-être en jeux libres ou encadrés,

-s'appuyer sur les idées des enfants.



Animer c'est aussi apporter sa contribution à l'amélioration du cadre de vie par un aménagement fonctionnel des espaces et une décoration chaleureuse et agréable des locaux.

La coordination pédagogique et technique

La coordination entre agents et animateurs est une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école la cohérence pédagogique.

Elle se décline en deux volets :

La coordination pédagogique :

Le coordinateur veille au fonctionnement des différentes équipes et à la mise en place d'actions pédagogiques auprès des enfants. Il assure un suivi quotidien afin de renforcer la qualité de ce temps :

- veille éducative quotidienne : l'organisation, la communication, l'écoute des enfants,
- élaboration des projets, - réunions d'équipe trimestrielles, - relation avec les partenaires, - commandes et suivis des achats du matériel pédagogique.

La coordination technique : Le responsable du restaurant scolaire assure la bonne répartition des repas et gère :

- l'approvisionnement, - le contrôle quantité et qualité - le respect des règles d'hygiène - le suivi des achats matériel, mobilier -



Les moyens matériels 3

1. Les locaux intérieurs

La restauration

Le restaurant scolaire est intégré dans l'enceinte de l'école et géré par la commune qui met à disposition les moyens matériels et les aménagements nécessaires à son fonctionnement.

Chaque restaurant scolaire comprend une partie dite "office" et une salle de restaurant. L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité. Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement.

La salle d'accueil périscolaire

L'école possède son propre lieu pour l'animation de la pause méridienne. Cet endroit est souvent la salle réservée à l'accueil périscolaire du soir et du matin. Les locaux de la médiathèque municipale sont également utilisés.

Les autres salles spécifiques

Les enfants peuvent avoir accès à certain espace pour l' informatique, l'art plastique, etc...



2. Les aménagements extérieurs

Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, bacs à sable, toboggans, cabanes, installations sportives (buts de football, paniers de basket, etc.).

3. Le matériel

Les jeux et jouets

Chaque équipe dispose de ses propres jeux et jouets (jeux de société, jeux de construction et d'assemblage divers).

Le petit matériel de bricolage

Outre le petit matériel de dessin/bureautique (papier, crayons, feutres, peinture, etc.), les équipes disposent de divers matériaux de loisirs créatifs pour les activités manuelles et la décoration.

Autre matériel

Les équipes d'animation de la pause méridienne peuvent, avoir accès au matériel audiovisuel et multimédia pour les activités de détente et de relaxation.

Pour les jeux extérieurs, les enfants disposent de matériel sportif (ballons, cerceaux, cordes à sauter, etc.) et peuvent utiliser les jeux de cours (vélos, tricycles, trottinettes, seaux et pelles à sable, etc.).

Déroulement de la pause méridienne

4

Pour les enfants de l'école maternelle

Le déroulement ci-dessous est présenté à titre indicatif.

A la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants dans leur classe respective.

11h30	11h40	12h45	12h30	12h35	12h45	13h20	13h25	13h30
Contrôle des présents/ appel	Toilettes lavage des mains	repas		Toilettes lavages des mains	Activités récréatives organisées		Toilettes lavage des mains	Retour en classe

Pour les enfants de l'école élémentaire

Le déroulement ci-dessous est présenté à titre indicatif.

A la fin de la classe, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur classe respective, ou dans le lieu de regroupement défini.

11h30	11h40	12h45	12h20	12h25	12h35	13h20	13h30
Contrôle des présents/ appel	Toilettes lavage des mains	Activités récréatives organisées		Toilettes lavage des mains	repas		Retour en classe

Communication coordination 5

Pour obtenir une animation de qualité sur le temps de la pause méridienne, cela implique une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace avec les parents et les enseignants. Le lien avec les familles est essentiel, l'information doit pouvoir circuler, être relayée entre l'enfant, la famille et l'équipe éducative.

Les passages du temps scolaire au temps de la pause méridienne sont ainsi des moments privilégiés pour la communication d'informations diverses.

Comment les parents peuvent-ils obtenir des informations sur le déroulement de la pause méridienne ?

Par le personnel qui encadre les enfants, par l'équipe enseignante, par la direction du service enfance jeunesse

par l'enseignant de la classe de l'enfant ;

par l'ATSEM, agent territorial de la classe de maternelle ;

par les animateurs de l'accueil périscolaire ;

Mais aussi, en déjeunant dans le restaurant scolaire



Que mangent les enfants ? La Ville de Bruille Saint Amand met tout en œuvre pour participer à l'éducation nutritionnelle des enfants. Les menus peuvent être consultés dans les écoles, à la direction de l'enfance et sur le site de la Ville : <http://www.bruillesaintamand.fr>

Un enfant est malade ou blessé, que se passe-t-il ?

L'enfant est pris en charge par l'adulte responsable qui, en fonction de la gravité, contactera la famille. Si la situation l'exige, il fera appel immédiatement aux secours.

Une déclaration d'accident doit systématiquement être remplie par l'équipe d'encadrement.

Dans tous les cas, l'enseignant et la direction du service enfance-jeunesse en seront informés dans les meilleurs délais.

Formation 6

Pour contribuer à la valorisation du personnel, la commune s'est engagée dans des actions de qualification professionnelle, de suivi et de formation des agents territoriaux.

L'encadrement en maternelle est effectué par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et des agents spécialisés en petite enfance (CAP «Petite Enfance », Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, B.A.F.A).

L'encadrement en élémentaire est effectué par des agents techniques. Les animateurs et/ou éducateurs sportifs sont titulaires du B.A.F.A ou d'un Brevet d'Etat.

L'ensemble des agents est réuni très régulièrement. Ces temps d'échange regroupent les agents par mission et permettent un suivi régulier.

Les temps de formation organisés par la Commune.

Différents thèmes sont abordés tels que :

- Le rôle éducatif
- Professionnalisation des agents techniques.
- Les règles d'hygiène alimentaire en restauration
- L'accueil de l'enfant allergique
- Secouriste sauveteur du travail
- Sécurité incendie
- Jeux et créativité

Pour compléter la professionnalisation des agents, d'autres formations sont proposées sur des thèmes spécifiques : l'agressivité chez l'enfant, les jeux de cour en élémentaire.



Christophe PANNIER
Maire de Bruille Saint Amand



Nicolas PETTE
Direction Service Enfance-Jeunesse



santé
famille
retraite
services